

FF TENNIS DE TABLE

FORMATION

COMPTE-RENDU RÉUNION COMMISSION EMPLOI FORMATION

Date : 05/03/2028	Horaire : 18h30	Lieu : Visioconférence
-------------------	-----------------	------------------------

Présents :

Bruno BELLET	Sébastien HURE	Françoise LAPICQUE
Sylvain CANITROT	Frédéric IMBERT	Marie-Christine OKEL
Anthony DAVIOT	Jacques MOMMESSIN	Isabelle WEGEL

Excusés :

Mohamed ABOUDRAR,	Jean-Christian GREMILLION
Pascal BERTHELIN	Sylvie MALLET
Sophie BODIN	Kenny RENAUX
Simon BUFFET	Rober VASSEUR
Christian GAUBERT	Stéphane VINCE

1. Approbation du compte rendu précédent

Le compte rendu de la CFEF du 11/02/2026 est approuvé par la commission.

2. Prise en charge des frais annexes des formations

Contexte

Frédéric Imbert rappelle l'évolution des règles de prise en charge de l'AFDAS depuis deux ans. En 2026, seuls les frais de déplacement sur les actions collectives restent pris en charge. En 2025, la FFTT s'est substituée au financeur sur une partie des frais annexes, pour un montant d'environ 35 000€, ce qui a contribué au déficit du pôle emploi-formation, alors qu'il était excédentaire en 2024.

Il souligne que si la FFTT absorbait l'ensemble des frais annexes, le coût potentiel pourrait atteindre environ 120 000€, ce qui n'est pas soutenable. Il rappelle également que plus le nombre de formations augmente, plus la question devient structurante.

Les échanges ont fait ressortir plusieurs lignes de force :

- distinguer ce qui relève d'un besoin fédéral de ce qui relève d'un besoin de structure ;
- considérer que, pour les salariés, la formation et les frais associés relèvent normalement de la responsabilité de la structure employeuse ;

- maintenir un soutien spécifique pour les bénévoles afin de ne pas freiner leur engagement dans les dispositifs fédéraux.

Plusieurs hypothèses ont été examinées : prise en charge totale, absence de prise en charge, forfait, participation partielle sur certains postes ou selon la nature de la formation. La commission a cherché une solution à la fois soutenable, lisible et praticable.

Orientation retenue

Après échanges, la commission converge vers la règle suivante :

- pas de prise en charge des frais annexes pour les salariés, ceux-ci relevant de la structure
- prise en charge des frais annexes pour les bénévoles
- maintien de la prise en charge des frais de déplacement sur les actions collectives, lorsqu'ils sont couverts par l'AFDAS.

Cette orientation vaut pour l'ensemble des formations, avec une attention particulière à la recherche de solutions d'hébergement à coût raisonnable, notamment via les CREPS ou d'autres structures d'accueil adaptées.

Points complémentaires

Anthony Daviot souligne que les actions sport-santé pourraient être éventuellement valorisées dans le PSF, ce qui permettrait aux clubs de mobiliser une autre forme de soutien pour financer l'envoi en formation. Ce point doit être remonté à Malory et regardé plus précisément.

La proposition retenue par la CFEF doit être présentée au Bureau fédéral du 9 mars.

3. Université d'été

Date validée

La date des 10 et 11 juillet 2026 est confirmée pour l'université d'été des formateurs.

Réflexion sur l'évolution du format

Frédéric Imbert informe la commission d'une réflexion en cours autour du séminaire des cadres techniques organisé chaque année à Agde, où l'hébergement est gratuit. L'idée évoquée avec la DTN serait de faire évoluer ce séminaire vers un temps fort fédéral plus large, autour des priorités fédérales, avec plusieurs actions organisées sur un même lieu, des temps communs, des soirées partagées et possiblement une ouverture à d'autres publics que les seuls cadres techniques.

Dans ce cadre, la question est posée, sans décision immédiate, de savoir s'il pourrait être pertinent à terme de faire coïncider l'université d'été avec ce temps fédéral de septembre. La piste est jugée intéressante, notamment pour favoriser la transversalité entre filières, mais elle ne paraît pas réaliste pour 2026. Elle est conservée comme perspective pour les années suivantes.

Pour 2026, la commission maintient donc l'université d'été aux 10 et 11 juillet, tout en souhaitant en préciser rapidement :

- le thème ;
- le lieu ;
- les modalités d'organisation ;
- le programme.

Thématique envisagée

Les échanges font ressortir une orientation autour de l'innovation dans la formation ou de l'innovation pédagogique. Parmi les sujets évoqués :

- conception de modules à distance et utilisation de Moodle ;
- outils numériques pour les formateurs ;
- articulation entre formation des dirigeants et formation des JA ;
- communication, gestion de conflit et travail inter-filières ;
- valorisation et reconnaissance des compétences des formateurs.

Il est rappelé que l'université d'été a vocation à être un temps de formation de formateurs, avec des participants issus des filières arbitrage, technique et dirigeants. La première édition avait rassemblé majoritairement des formateurs de l'arbitrage, avec une présence plus réduite de techniciens et d'élus. Le changement de date doit justement permettre de faciliter la participation des techniciens.

Lieu envisagé

La possibilité d'organiser l'université d'été dans un CREPS est évoquée, avec une préférence potentielle pour un site disposant d'outils adaptés aux dimensions d'innovation et de production de contenus. Nantes est notamment citée comme piste cohérente au regard de son positionnement autour de l'innovation. D'autres sites sont également évoqués. Frédéric Imbert doit prendre les contacts nécessaires pour vérifier les disponibilités.

Groupe de travail

Un petit groupe de travail est constitué pour avancer sur le programme de l'université d'été, avec la participation de :

- Frédéric Imbert
- Isabelle Wegel
- Bruno Bellet
- Françoise Lopicque
- Kenny Renaux

4. Open badges

Présentation générale

Bruno Bellet présente à la commission le principe des open badges, déjà évoqué lors d'une réunion antérieure et présenté aux élus du Bureau fédéral le 29 janvier. Il s'agit d'un outil numérique de reconnaissance de l'engagement, des compétences, des réalisations ou des apprentissages, mobilisable aussi bien dans le champ professionnel que bénévole.

Il rappelle qu'un open badge n'est pas une finalité en soi, mais un support au service d'un dispositif de reconnaissance. Il permet d'identifier, documenter, partager, valoriser et éventuellement relier des parcours ou des rôles.

Intérêt pour la FFTT

La commission partage l'idée que la FFTT dispose déjà de nombreux dispositifs de reconnaissance, mais que les open badges pourraient permettre d'aller plus loin, notamment pour :

- mieux reconnaître l'engagement bénévole ;
- valoriser certains rôles ou compétences spécifiques ;
- rendre plus visibles certains parcours ou certaines contributions ;
- renforcer le lien fédéral et la notoriété de l'action fédérale.

Les premiers champs d'expérimentation évoqués sont :

- les mentors engagés dans le nouveau dispositif de mentorat ;
- les référents éthique ;
- certains usages liés à GIRPE ;
- la reconnaissance de l'engagement des JA actifs ;
- la reconnaissance de parcours ou de compétences chez les formateurs ;
- certaines formes de valorisation pour les techniciens et éducateurs sportifs.

Les échanges montrent un intérêt réel pour l'outil. Jacques Mommessin souligne notamment que cela pourrait constituer un levier intéressant pour mieux valoriser les techniciens, souvent insuffisamment reconnus dans leur action. Sébastien Hure insiste sur le potentiel des badges pour structurer des parcours progressifs de dirigeants, depuis l'engagement associatif jusqu'à l'acquisition de compétences plus techniques ou institutionnelles.

Françoise Lapicque souligne également l'intérêt possible pour des personnes qui suivent une formation sans aller jusqu'à l'examen final, ou pour distinguer différents niveaux de maîtrise.

Bruno Bellet indique qu'un comité de suivi sera proposé au Bureau fédéral afin d'organiser le déploiement des open badges à la FFTT. Ce comité aurait vocation à accompagner les porteurs de projets, garantir la cohérence d'ensemble et piloter les premières expérimentations. Il serait rattaché à la CFEF

L'idée d'articuler à terme les open badges avec l'université d'été et la formation continue des formateurs est également évoquée.

5. Point complémentaire sur les organismes de formation régionaux

En fin d'échange sur les formations, Jacques Mommessin évoque la situation de la Nouvelle-Aquitaine, devenue organisme de formation. Frédéric Imbert indique que la ligue porte désormais ses propres formations, mais que la fédération manque de visibilité sur l'offre réellement proposée. Bruno Bellet rappelle alors l'intérêt d'un lien formalisé entre les organismes de formation régionaux et la CFEF, afin de garantir une cohérence d'ensemble et d'éviter une logique de concurrence implicite. Les élus de Nouvelle-Aquitaine seront invités, comme le prévoit le règlement intérieur à présenter leur OF en CFEF.

Fin de la réunion à 20h50

Isabelle WEGEL
Présidente de la CFEF

